

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2008

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 326

présenté par  
MM. Baert, Cazeneuve  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 67**

À l'alinéa 15, supprimer les mots :

« au plus ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'indexer la dotation d'intercommunalité (hors dotation de compensation) à la fois des communautés d'agglomération et des communautés urbaines sur les prix. Cette indexation vise à ne pas pénaliser l'intercommunalité urbaine par rapport aux communes.